

PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Consultation publique du 24 février 2015

Mémoire présenté au Conseil du patrimoine culturel du Québec par

Jeanne d'Arc Delisle, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Le contexte

Native de Saint-Laurent j'ai comme la majorité des résidents de l'île à cœur d'en préserver le riche patrimoine. Mais j'ai aussi à cœur de permettre à chacun, nouveaux arrivants, familles souches, jeunes familles, aînés, d'y trouver un milieu de vie accueillant, à l'écoute de leurs besoins et attentes, respectueux de leur capacité financière, bref un environnement où la personne prime sur des orientations parfois difficilement applicables et justifiables en pratique. À mes yeux, les résidents de l'île font justement partie de son patrimoine et font en sorte que l'île soit un milieu vivant et non pas seulement un décor de cinéma, figé dans le temps!

Le dépôt du Plan de conservation et la consultation qui en découle représentent une réelle et belle opportunité de concilier le respect d'un site patrimonial, notamment de son patrimoine bâti, avec le respect de ceux qui habitent ce site, tout en visant un développement harmonieux de ce territoire.

Bien sûr il faudra trouver un juste équilibre, mais pour y arriver il faudra aussi une meilleure concertation entre les divers intervenants et une volonté réelle de tenir compte de la situation des personnes directement concernées ainsi que de leurs commentaires et suggestions. Une attitude rigide et des décisions drastiques entraînent habituellement des réactions négatives et font qu'on rejette tout en bloc, même les éléments positifs.

Des efforts importants devront d'ailleurs être faits par le ministère de la Culture et des communications (MCC) pour améliorer la perception qu'en ont plusieurs résidents. J'ai souvent entendu des commentaires de citoyens complètement désabusés face notamment à certaines positions du Ministère, à certaines demandes ou exigences, à certains délais, à certains passe-droits.

Les constats

L'information

La consultation organisée à la demande de la ministre de la Culture et des Communications, Mme Hélène David, témoigne du souci de rejoindre et d'entendre les résidents de l'île.

Le projet de Plan de conservation déposé pour information et consultation contient plusieurs données intéressantes et fort pertinentes. Il s'agit cependant d'un document de près de 140 pages et il peut s'avérer difficile pour les néophytes, dont je suis, d'avoir une vision d'ensemble et d'en saisir tous les tenants et aboutissants, de bien en comprendre la portée et les impacts.

La consultation

(Section *Crédits et remerciements*). Aucune consultation des élus municipaux de l'île (municipalités, MRC) ne semble avoir été faite dans le cadre de la préparation du projet de Plan de conservation, du moins on n'y fait aucune référence à la section *Crédits et remerciements* du document. Pourtant ces élus ont justement été choisis par les citoyens pour les représenter et sont particulièrement au fait de leurs besoins et attentes, des problèmes rencontrés et des solutions possibles.

Les termes utilisés

À plusieurs reprises dans le Plan de conservation on note l'emploi des termes *privilégier*, *favoriser*. Dans les faits, jusqu'à maintenant, la réalité vécue par les citoyens de l'île dans le cadre de l'émission des certificats d'autorisation est toute autre et de nombreux résidents peuvent en témoigner. Le passé étant souvent garant de l'avenir, plusieurs font preuve de scepticisme devant les réelles intentions du MCC.

Le cadre bâti

La très grande majorité des Orléanais sont conscients de la richesse patrimoniale de l'île et veulent en préserver les acquis. Ils le démontrent par les soins apportés à l'entretien régulier de leur résidence, par la qualité et la beauté des aménagements paysagers, par leur fierté lorsqu'ils parlent de leur milieu de vie.

(Section *Orientation 4.3.2.4.1– Cadre bâti, Pour les bâtiments contribuant aux valeurs du site patrimonial*). Néanmoins, lorsque des travaux s'imposent, ce qui est fréquent et souvent onéreux lorsqu'il s'agit de maisons ancestrales (fenêtres, toitures, revêtement, etc.), plusieurs propriétaires des maisons inventoriées ne peuvent assumer les coûts additionnels importants liés à l'utilisation de matériaux traditionnels, souvent en lieu et place des matériaux existants. L'exemple des toitures en témoigne : le remplacement d'une toiture en bardeaux d'asphalte par une toiture en tôle à la canadienne ou en bardeaux de cèdre quadruple et même parfois quintuple le coût des travaux. Or, plusieurs de ces résidences inventoriées ont actuellement une toiture en bardeaux d'asphalte, ce qui n'enlève rien au charme de ces maisons ancestrales, comme en font foi les commentaires élogieux des centaines de touristes et visiteurs. Même l'apport du Programme d'aide à la restauration des maisons patrimoniales ne peut compenser les coûts additionnels générés par une telle exigence. Et absolument rien n'assure la pérennité de tels programmes et la disponibilité des fonds.

L'émission des permis et certificats d'autorisation

En cette matière il importe de souligner que les exigences du MCC vont souvent au-delà de la réglementation mise en place par les municipalités, lesquelles sont en principe les mieux à même d'adopter des mesures tenant compte des besoins et ressources de leurs citoyens, tout en respectant à la fois le caractère patrimonial de l'île et les exigences liées à son développement cohérent et harmonieux.

Une telle situation soulève beaucoup d'incompréhension et de frustration chez les résidents concernés, et a probablement des répercussions chez les élus et employés municipaux qui doivent justifier le tout auprès de leurs citoyens mécontents.

Dans un tel contexte, il ne faut pas s'étonner que des citoyens évitent maintenant de demander un permis avant de réaliser des travaux, convaincus qu'ils sont que le MCC de toute façon n'émettra pas de certificat d'autorisation et que, conséquemment, la municipalité n'émettra pas non plus de permis. Personne ne sort gagnant d'une telle situation!

Le système d'égout à Saint-Laurent

La mise en place d'un système d'égout dans la municipalité de Saint-Laurent s'effectuera à compter du printemps 2015, touchant plus de 200 résidences et commerces et entraînant par le fait même autant de demandes de permis d'excavation et certificats d'autorisation pour le raccordement des résidences à ce système. Est-ce réaliste et nécessaire?

(Section *Orientation 4.3.2.7—Le patrimoine archéologique*). De plus, avant de procéder à ces raccordements au réseau il semble que les interventions archéologiques éventuellement requises dans les secteurs possédant un fort potentiel archéologique seraient aux frais des citoyens. Ici encore, est-ce réaliste compte tenu des coûts éventuels pour les citoyens?

Les recommandations et suggestions

L'information

- Fournir un document d'information synthèse présentant les principaux éléments du Plan de conservation.
- Le cas échéant, informer des modifications qui pourraient être apportées au projet de Plan de conservation à la suite des audiences publiques.
- Organiser des rencontres d'information après l'adoption du Plan de conservation.

La consultation

- S'assurer que les élus municipaux (MRC, municipalités) soient associés et consultés à toutes les étapes de la démarche devant conduire à l'adoption du Plan de conservation.

Les termes utilisés

- S'assurer que les termes utilisés reflètent bien la réalité.

Le cadre bâti

- Jouer un rôle conseil et adopter une approche d'accompagnement plutôt qu'une approche coercitive.

- Pour les maisons inventoriées, encourager, sur une base volontaire, le recours à l'utilisation de matériaux traditionnels lors de travaux de rénovation et, le cas échéant, assurer une contribution financière via le Programme d'aide à la restauration.
- Pour les maisons inventoriées, définir ce qui serait acceptable comme solution de remplacement advenant que des matériaux traditionnels ne soient pas utilisés lors de travaux de rénovation.

L'émission des permis et certificats d'autorisation

- Déterminer conjointement (MCC, MRC, municipalités) les balises à respecter pour l'émission des permis et certificats d'autorisation, notamment en ce qui concerne les maisons inventoriées.
- D'ici l'adoption du Plan de conservation, mettre en place des mesures transitoires permettant de régler à court terme les dossiers ayant été refusés par le MCC ou dont le traitement est actuellement en suspens au MCC.
- Préciser rapidement les exigences puisque des propriétaires de maisons inventoriées ont reporté les demandes de permis, compte tenu du contexte actuel d'un probable refus par le MCC.
- Alléger la mécanique d'émission des permis et certificats d'autorisation des travaux en déléguant cette responsabilité aux municipalités et à la MRC.
- Assujettir cette délégation d'une reddition de comptes au MCC pour certains éléments déterminés conjointement par les intervenants (MCC, MRC et municipalités), notamment en ce qui concerne les maisons inventoriées.
- Poursuivre l'uniformisation de la réglementation municipale, en tenant compte, le cas échéant, de certaines spécificités locales (municipales).

La mise en place d'un système d'égout à Saint-Laurent

- Simplifier le processus d'autorisation lors d'excavations pour le raccordement des résidences au système d'égout.
- Dans les secteurs possédant un fort potentiel archéologique, faire assumer les coûts par le MCC et non par les citoyens concernés lorsque, avant le raccordement au réseau d'égout, des interventions archéologiques seront requises.

En conclusion

Un souhait : Une île vivante, riche de son patrimoine et soucieuse d'un développement harmonieux.

Jeanne d'Arc Delisle

11 février 2015